

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 25 SEPTEMBRE 2026

Présents : M. GRANGE Louis, Mme LE HIR Murielle, M. FARRE Yves, Mme MANIOULOUX Patricia, M. BERGERON Florent, M. BERT Tony, Mme PROTTE Christiane, M. CAILLET Emmanuel

Absents : M. REBOULLET Didier, Mme SCHMITT Anne

Secrétaire de séance : Mme MANIOULOUX Patricia

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 août 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 août 2026 est adopté.

Délibération n°2026-40 Modification de la délibération relative à la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants
(9-1 Autres domaines de compétence des communes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de maintenir le tarif de 10 euros par jour, pour les commerces non réguliers,

DECIDE de créer un tarif de 50 euros par an pour les commerces s'installant de façon régulière (2 à 4 fois par mois.

DEMANDE au Maire d'en informer les commerçants concernés par cette décision

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2026-41 Présentation des devis pour le City Park (1-1 Marchés publics)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de retenir la proposition de l'Entreprise MEFRAN, pour son devis d'un montant de 77 064.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à informer l'entreprise retenue et à engager les travaux, sous réserve d'accord et de notification des subventions demandées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2026-42 Demande de subventions au Département de l'Ardèche, à la Région Auvergne Rhone Alpes, à l'Etat (DETR), à Arche Agglo et au ministère des sports pour la réalisation du City Park
(1-1 Marchés publics)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès du département de l'Ardèche, de la région AURA, de l'Etat, d'Arche Agglo, et du ministère des sports

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention.

Pour :

10

Contre :

0

Abstentions : 0

Délibération n°2026-43 Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
(7-2 Fiscalité)

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

FIXE les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

- pour la première année d'imposition à 17 %

- à compter de la deuxième année d'imposition à 34 %

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services de la préfecture

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2026-44 Remboursement de frais avancés par un élu
(7-10 Divers)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à rembourser par mandat administratif la somme de 93 euros sur le compte de M. CAILLET Emmanuel

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2026-45 Présentation de devis pour l'installation d'urinoirs, et réparation de fuite d'eau
(7-10 Divers)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise Colange d'un montant de 2166.12 euros

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération n°2026-46 Changement de locataire 1 place des Gîtes (3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE de louer à compter d'environ le 1^{er} novembre 2026 l'appartement situé au 1 place des Gîtes, à M. AGNEL Quentin, aux conditions financières présentées ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire ou son Adjoint à signer le contrat de location correspondant et toutes pièces s'y rapportant dont notamment le règlement intérieur et conditions de location, et l'état des lieux.

CHARGE M. le Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie d'Annonay

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

- Problème d'humidité à la salle polyvalente : en attente du devis de Mr Peyrard Christophe
- Organisation de la mise en location des appartements vacants : Yves avec Agnès
- Formation à la manipulation des extincteurs : voir avec les municipalités alentour et Murielle Le Hir doit voir avec un formateur du lycée
- Suite à la démission de Evelyne Milési, M. Farre est désigné suppléant aux conseils d'Arche Agglo, l'information a bien été transmise et enregistrée par Arche Agglo
- Vincent Gential (service eau assainissement d'Arche Agglo) vient le 12 octobre à 10h30 à Pailharès pour les explications du captage de la Seigne

Prochaine séance du Conseil Municipal le 13 novembre 2026 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

A Pailharès le 29 septembre 2026
Le Premier adjoint,
M. FARRE Yves

